

DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée publique de consultation

Avis public est donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lors de la séance du 11 décembre 2018 qui se tiendra à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, étudiera les demandes de dérogation mineure citées ci-dessous relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 :

| Immeubles visés et nature et effets de la demande |
|--|
| Dans la zone Ha-606, la demande de dérogation mineure 2018-0165 à l'égard de l'immeuble situé au 390, rue de l'Edelweiss désigné comme étant le lot 5 746 609 au cadastre du Québec. |
| <ul style="list-style-type: none">• l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,32 mètres de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 5 mètres. |
| Dans la zone Hc-267, la demande de dérogation mineure 2018-0169 à l'égard de l'immeuble situé au 141-145, rue Thibodeau et 40-44, rue Chapleau désigné comme étant le lot 5747117 au cadastre du Québec. |
| <ul style="list-style-type: none">• l'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour avant d'une hauteur de 2 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 1.5 mètre. |
| Dans la zone Vc-968, la demande de dérogation mineure 2018-0172 à l'égard de l'immeuble situé au 5740, chemin André désigné comme étant une partie du lot 6 du rang 9 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne. |
| <ul style="list-style-type: none">• l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 8,02 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres. |

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21^e jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

M^e Stéphanie Allard, directrice du Service juridique et greffière